

AVENANT N° 18

**à la Convention Collective du 11/12/86
réglant les rapports entre les établissements du G.O.F.P.A.
et leurs salariés**

Entre : le Groupement des Organismes de Formation et de Promotion
Agricoles

d'une part, et : la F.G.A./ C.F.D.T.,
le S.N.E.C./ C.F.T.C.

d'autre part

il a été convenu ce qui suit :

Article unique : Les indices de base de rémunération tels qu'ils résultent de l'accord sur les salaires du 7 MARS 1997 sont majorés uniformément de 4 (quatre) points .
Exceptionnellement , il a été convenu que cette majoration prend effet à compter du 1er JANVIER 1998..

La nouvelle grille des indices de départ applicables depuis le 1er JANVIER 1998 est celle annexée au présent avenant.

Fait à PARIS, le 12 Mars 1998

- Pour le G.O.F.P.A.

J. KERNALEGUEN



Pour la F.G.A./C.F.D.T.

J.C. PHILIPOT



Pour le S.N.E.C./C.F.T.C.

F. LE DREAU



TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICES DE DEPART

(avenant du 12 Mars 1998)

FONCTIONS-QUALIFICATIONS	INDICES	FONCTIONS-QUALIFICATIONS	INDICES
<u>A - PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT</u>		<u>D- MONITEURS DE PROMOTION SOCIALE</u>	
INGENIEUR ou formation universit. . 4 ans		MONITEUR	
*avec qualification. pédagogique	356	*Niveau 3	345
*sans qualification. pédagogique	341	*Niveau 2	319
		*Niveau 1	283
LICENCE		<u>E - PERSONNEL D'EXPLOITATION AGRICOLE</u>	
*avec qualification. pédagogique	336	TECHNICIEN RESPONSABLE D'EXPLOITATION	321
*sans qualification. pédagogique	321	TECHNICIEN D'EXPLOITATION	296
BTS -DUEL - DEUG - DUES		AGENT D'EXPLOITATION QUALIFIE	272
*avec qualification. pédagogique	321	AGENT D'EXPLOITATION	252
*sans qualification. pédagogique	306		
BTA ou BAC		<u>F - PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE</u>	
*avec qualification pédagogique	296	DOCUMENTALISTE QUALIFIE	
*sans qualification pédagogique	282	*avec qualification pédagogique	356
		*sans qualification pédagogique	341
<u>B - ENCADREMENT EDUCATIF ET SPORTIF</u>		DOCUMENTALISTE (licence)	
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION		*avec qualification pédagogique	336
*Niveau 2	336	*sans qualification pédagogique	321
*Niveau 1	321	ECONOME-INTENDANT	331
CONSEILLER D'EDUCATION où MAITRE D'INTERNAT		SECRETAIRE DIRECTION (BTS)	306
*Niveau 2	311	INFIRMIER DIPLOME D'ETAT	306
*Niveau 1	296	COMPTABLE QUALIFIE	306
SURVEILLANT-ANIMATEUR		SECRETAIRE QUALIFIE	292
*Niveau 2	277	CHEF D'EQUIPE MAINTENANCE	292
*Niveau 1	262	RESPONSABLE D'INTERNAT ou MAITRESSE DE MAISON	292
SURVEILLANT	252		
PROFESSEUR d'EPS avec CAPETS	341	COMPTABLE	272
MONITEUR d'EPS DIPLOME	292	SECRETAIRE	272
		OUVRIER D'ENTRETIEN QUALIFIE	272
<u>C - ENCADREMENT DES TRAVAUX PRATIQUES</u>		CUISINIER	272
MONITEUR TRAVAUX PRATIQUES		AIDE-SOIGNANT	272
*Niveau 3	296	AIDE-COMPTABLE	252
*Niveau 2	282	AIDE-CUISINIER	252
*Niveau 1	272	STENODACTYLO	252
		OUVRIER D'ENTRETIEN	252
		CONCIERGE	252
		PERSONNEL D'ENTRETIEN	S.M.I.C.

Pour la définition des emplois se reporter au texte de la convention collective

INDICES APPLICABLES A COMPTER DU 1er JANVIER.1998;

J.U. c2 896